



**INSCRIPTION SAISON 2018-2019**  
**(Joindre le règlement de la carte d'adhérent:15€ par personne)**  
**TOUS TARIFS**

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Date de naissance :** / - / - / - / - / - / - / - / - / - /

**Adresse :** .....  
.....

**N° téléphone fixe :** / - / - / - / - / - / - / - / - / - / - / - /

**N° Portable :** / - / - / - / - / - / - / - / - / - / - / - /

**E-mail :** .....

Après avoir pris connaissance du fonctionnement de l'association joint à cette fiche d'inscription et du règlement intérieur affiché dans la salle de répétitions, je désire m'inscrire à l'atelier théâtre du « THEATRE DEBOULONNE » et en accepte les conditions.

Le ..... à .....

**Signature** (vaut acceptation de la chartre de l'adhérent)

Cochez le tarif vous concernant : pendant 10 mois

- |   |            |
|---|------------|
| <input type="checkbox"/> Atelier enfant de 4 à 17 ans   | 13€ / mois |
| <input type="checkbox"/> Tarif enfant supplémentaire du même foyer                                    | 10 € /mois |
| <input type="checkbox"/> Atelier adulte de 18 à 62 ans  | 22 € /mois |
| <input type="checkbox"/> Tarif couple pacsé, marié de 18 à 99 ans (sur justificatif)                  | 30 € /mois |
| <input type="checkbox"/> Tarif sénior plus de 63 ans, étudiant, demandeur d'emploi (sur justificatif) | 18 € /mois |

Il est précisé que la cotisation est due pour l'année complète, même en cas d'arrêt durant l'année à la demande de l'adhérent ou du Théâtre Débouloigné. Le Théâtre Débouloigné procédera un prélèvement de la totalité de la somme due.

- J'adopte le règlement de l'intégralité des cours par chèque bancaire  
(soit : mensualité x 10 + 1 ch de 15 € pour l'adhésion à l'ordre du Théâtre Débouloigné).
- J'adopte le prélèvement automatique en 9 mensualités de ..... € (+ 1 chq de ..... € pour le mois de septembre +1 chq de 15 € pour l'adhésion à l'ordre du Théâtre Débouloigné) (Remplir le formulaire de mandat de prélèvement SEPA page 6)
- J'adopte le règlement des cours par chèques vacances et 1 chèque bancaire.  
Montant des chèques vacances :.....  
Montant du chèque bancaire :..... +1 chèque de 15 € pour l'adhésion à l'ordre du Théâtre Débouloigné.



**Vous désirez adhérer aux Ateliers Théâtre du "THEATRE DEBOULONNE" dans le but d'y apprendre les techniques théâtrales.**

**Voici la présentation de notre association et son fonctionnement.**

Les ateliers théâtre comportent différentes sections, dirigées par différents metteurs en scène.  
Pour les ateliers adultes sur les communes de Boulogne sur Mer, Condetta, St Etienne au Mont et Outreau.  
Les groupes sont répartis en fonction du nombre d'adhérents et de leur date de disponibilité.  
Des sections enfants sont dirigées le mercredi après-midi.

Le travail proposé de début septembre à fin juin aux adhérents se compose d'exercices techniques et d'improvisations, ce qui leur permet de redécouvrir leur corps et de travailler leur voix, leurs articulations et leurs déplacements. L'application de ces techniques se met rapidement en place puisque les membres travaillent sur une œuvre complète tout au long de l'année et présentent au public leur spectacle en fin de saison.

Les séances sont hebdomadaires. Les restitutions du travail d'atelier sont prévues entre le 20 mai et le 30 juin. Le comédien devra donc être prêt pour cette date. Il n'y a pas de séances supplémentaires de répétition prévue.

Ce choix dans le fonctionnement des ateliers réclame une très grande implication des membres des ateliers aussi bien au niveau de l'apprentissage du texte que dans la nécessité d'assiduité et de ponctualité. En effet, la séance hebdomadaire est d'une durée de 2h pour les adultes, d'1h pour les groupes enfants et d'1h15 pour les groupes ados. Elle se décompose en général d'exercices et de travail sur le texte. Le metteur en scène est libre de gérer le déroulement de l'atelier. En outre, la participation à un spectacle comprend également la confection des décors, leur montage et leur démontage.

Pour les groupes enfants et ados, les cours ont lieu :

**Le mercredi après-midi entre 14h et 18h30 à Outreau et le samedi à Condetta.**

Pour les groupes adultes, les cours ont lieu :

**Du lundi au jeudi soir entre 20h et 22h, suivant les disponibilités du lieu, de l'encadrant et des membres du groupe.**

**Le théâtre est un art exigeant et un travail collectif !**

Le choix des œuvres présentées ainsi que la distribution des rôles sont du ressort des metteurs en scène qui effectuent leur choix en fonction de l'orientation du travail préparé au cours de l'année. Ils se réservent, après concertation du bureau, le droit d'annuler une représentation dans l'éventualité où le travail ne serait pas satisfaisant. En effet, le respect du public est une règle au **THEATRE DEBOULONNE**.

Pour cela, il vous est demandé en vous inscrivant aux ateliers théâtre du **THEATRE DEBOULONNE** de respecter les consignes suivantes :

-effort de ponctualité et d'assiduité.

-après une période d'essai durant le mois de septembre, engagement moral sur la saison complète, sauf cas de mutation professionnelle ou de problèmes de santé ou familiaux.

-les absences occasionnelles devront être communiquées aux metteurs en scène dont les numéros de portable vous sont transmis dès le début de saison. Toute personne qui aura manqué deux séances consécutives sans en avoir informé les responsables se verra radiée de l'association.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans la salle de répétition.

## Chartre de l'adhérent

L'adhérent s'engage à :

- Suivre les cours avec beaucoup d'assiduité.
- Apprendre les textes dans les délais qui lui sont demandés lors des séances.
- Indiquer au metteur en scène, ses disponibilités professionnelles.
- D'être présent pour la(les) représentation(s).
- De suivre les directives de « mise en scène ».
- De respecter les membres du groupe, par sa présence, son apprentissage, et son assiduité.
- D'informer son encadrant de tout problème rencontré durant l'année, avec le théâtre, avec d'autres membres du groupe ou de tout autre problème. L'encadrant est en effet l'interlocuteur direct avec les responsables du Théâtre Déboulonné.
- D'informer de son absence dans des délais raisonnables afin de planifier correctement la séance.

### TARIF ATELIERS – SAISON 2018-2019

**Adhésion obligatoire (à régler à l'inscription) : 15 euros**

#### Cotisations

Ateliers enfants de 4 à 17 ans	130 euros/an
Tarif enfant supplémentaire de la même famille	100 euros/an
Atelier adultes de 18 à 62 ans	220 euros/an
Tarif couple pacés, marié de 18 à 99 ans	300 euros/an
Tarif réduit séniors (63 ans et Plus), étudiants et demandeurs d'emploi	180 euros/mois

#### Règlement

Soit par

- Un règlement annuel par chèque bancaire
- Chèques Vacances pour une partie ou la totalité de la cotisation
- Règlement par mensualisation en prélèvement bancaire (1 chèque d'un dixième de la cotisation + 9 prélèvements)

#### Clause de rupture pendant l'année :

- En cas d'absence fréquente et injustifiée, l'encadrant est en droit de demander au conseil d'administration du Théâtre Déboulonné une radiation de l'adhérent des ateliers.
  - o Un RDV sera pris entre l'encadrant, l'adhérent et le président du Théâtre Déboulonné afin de trouver une solution. Dans le cas où aucun accord n'est trouvé, le conseil d'administration du TD notifiera par courrier RAR la radiation de l'adhérent. Il est précisé qu'en cas de non-respect de l'engagement, l'exclusion sera notifiée d'office.
- La cotisation annuelle reste due dans son intégralité.

En cas de longue maladie déclarée durant l'année, hospitalisation imprévue, mutation professionnelle, accident ne permettant plus l'exercice de la pratique théâtrale, la perte d'emploi (autre que démission), un arrangement pourra être négocié en RDV avec l'encadrant et le président du Théâtre Déboulonné ou de son représentant (membre du CA).

Dans le cas d'un remboursement, l'adhérent s'engage à fournir les justificatifs demandés par le Théâtre Déboulonné.

## Divers :

- Le Théâtre Déboulonné organise différents stages ou sorties durant la saison. En général, cela n'est ouvert qu'aux adhérents. Ces activités ne sont pas comptées dans le tarif annuel, et sont donc sous tarif spécifique.

## Responsabilité

Il est demandé aux adhérents de suivre les consignes de sécurité données par les encadrants et le Théâtre Déboulonné. En cas de manquement à ces règles, la responsabilité du Théâtre Déboulonné ne pourra être engagée. En cas de manquement à la sécurité, le Théâtre Déboulonné et l'encadrant seront en droit de prendre toutes dispositions nécessaires afin de faire « cesser » ce manquement. En cas de mise en danger, la sanction pourra être l'exclusion définitive des ateliers.

Il est demandé

- De ne pas boire d'alcool pendant les cours.
- De ne pas arriver ivre au cours.
- De ne pas fumer, ni dans la salle ni au niveau des portes d'entrée et de sortie.
- De ne pas amener d'arme à feu, ou armes diverses.
- De ne pas grimper à une échelle, sauter, courir dans la salle.
- De ne pas utiliser de briquet, allumettes, bougies, ou tout matériel pouvant entraîner une flamme ou un début d'incendie.
- De ne pas faire de séances à domicile.
- De ne pas faire de pétition au nom du Théâtre Déboulonné sans en avertir en amont le président.

---

### Pour les mineurs Uniquement

Merci de nous indiquer le prénom et nom de la (des) personne(s), susceptible(s) d'amener et/ou de récupérer votre enfant aux séances d'atelier ainsi qu'un numéro de téléphone.

Nom : ..... Prénom..... Lien de parenté : ..... tel .....

Nom : ..... Prénom..... Lien de parenté : ..... tel .....

Nom : ..... Prénom..... Lien de parenté : ..... tel .....

Nom : ..... Prénom..... Lien de parenté : ..... tel .....

Nom : ..... Prénom..... Lien de parenté : ..... tel .....

En l'absence de réponse, l'enfant sera uniquement confié aux parents (père ou mère)

### Autorisation d'urgence médicale

Nous autorisons\* / n'autorisons\* pas les responsables du Théâtre Déboulonné, lors des activités auxquelles mon enfant participe, à prendre toutes les mesures médicochirurgicales nécessaires au bien-être de mon(mes) enfant(s) en cas d'urgence. Nous dégageons de toutes responsabilités les organisateurs pour toute faute imputable au non-respect, par moi ou mon enfant mineur, des consignes données.

*\*rayer la mention inutile*



**COMMUNICATION ATELIERS 2018-2019**  
**Accord d'utilisation photos**

Je, soussigné (e),.....

autorise

N'autorise pas

l'utilisation des photos, vidéos, du Théâtre Déboulonné

où je figure

où notre enfant ..... figure

sans contrepartie, pour la déclinaison de l'ensemble des supports de communication des ateliers dont je/mon enfant suis/es membre (presse, affiches, programmes, e-mailings, sites internet...).

**Signature**

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

